



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'ÉTAT AU SERVICE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**



Fabien Sudry,

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dans un contexte de décentralisation, l'État doit s'efforcer d'accompagner les territoires, avec le souci constant de donner à tous les mêmes chances et les mêmes capacités, en prenant en compte dans chaque situation les projets et les priorités des collectivités.

L'objectif majeur est de donner les mêmes perspectives à tous les territoires de la République, en fonction des spécificités de chacun dans une logique de "sur mesure", pour compenser certaines fragilités si nécessaire.

Tel est le sens de la politique de cohésion des territoires suivie en région Bourgogne-Franche-Comté, sous l'égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et en coopération avec tous les partenaires publics, notamment la Région.

De nombreux instruments ont été développés par l'État et ses opérateurs, avec des moyens dédiés importants.

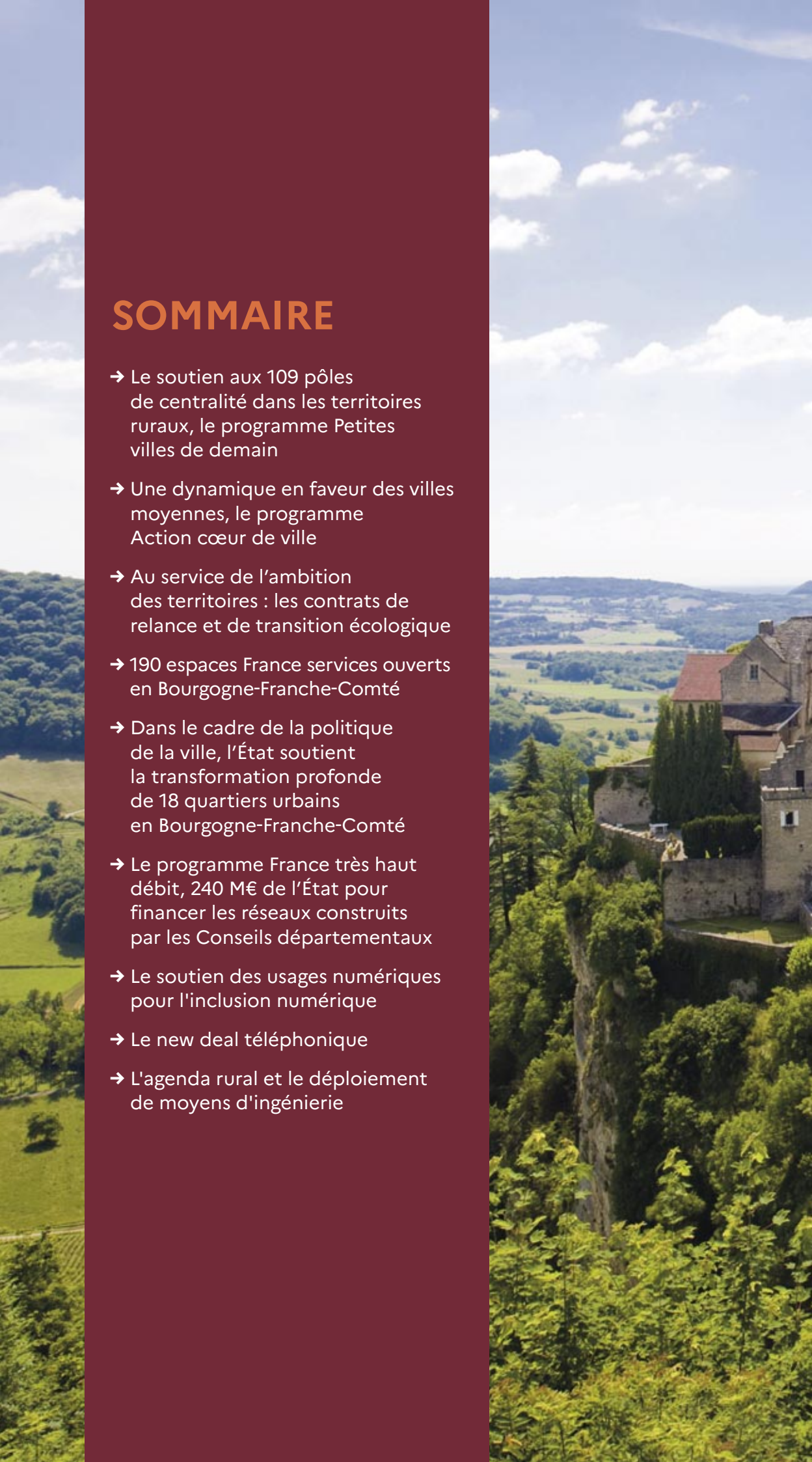
Les programmes concernent à la fois les petites villes de centralité dans les territoires ruraux à travers "Petites villes de demain", les villes moyennes à travers "Action cœur de ville", les territoires urbains concernés par la politique de la ville et les actions de rénovation urbaine des quartiers, le développement du très haut débit partout et pour tous via "France très haut débit", l'amélioration de l'accès aux services publics à travers les espaces France services, le soutien à l'inclusion numérique ou les mesures de l'agenda rural, pour ne citer que les principaux programmes.

La présente plaquette a pour objet de présenter la déclinaison des principales actions menées, toujours fondées sur un principe de contractualisation comme pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Chacun pourra en mesurer la diversité, l'importance et la pertinence.

SOMMAIRE

- Le soutien aux 109 pôles de centralité dans les territoires ruraux, le programme Petites villes de demain
- Une dynamique en faveur des villes moyennes, le programme Action cœur de ville
- Au service de l'ambition des territoires : les contrats de relance et de transition écologique
- 190 espaces France services ouverts en Bourgogne-Franche-Comté
- Dans le cadre de la politique de la ville, l'État soutient la transformation profonde de 18 quartiers urbains en Bourgogne-Franche-Comté
- Le programme France très haut débit, 240 M€ de l'État pour financer les réseaux construits par les Conseils départementaux
- Le soutien des usages numériques pour l'inclusion numérique
- Le new deal téléphonique
- L'agenda rural et le déploiement de moyens d'ingénierie



Le soutien aux 109 pôles de centralité dans les territoires ruraux, le programme Petites villes de demain

LANCÉ EN OCTOBRE 2020, LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN A POUR OBJECTIF D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DES VILLES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS ET DES TERRITOIRES RURAUX QUI LES ENTOURENT.

En dépit de certains signes de fragilité, ces villes, qui sont l'ossature de nos territoires ruraux, témoignent d'une volonté forte de maintenir les services attendus par la population et les acteurs économiques, et développer leur capacité à innover et à se réinventer. Pour l'État, il s'agit de renforcer son appui aux élus et aux acteurs locaux pour mener à bien leurs projets, assurer un équilibre territorial, accélérer l'engagement de tous en faveur de la transition écologique.

Le programme, déployé jusqu'en 2026, a suscité l'adhésion des territoires. En Bourgogne-Franche-Comté **109 communes** réparties sur l'ensemble du territoire de la région se sont engagées, parfois en se regroupant.

En lien avec les services de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de nombreux partenaires, les préfetures de département et les directions départementales des territoires animent ce programme. Pour mettre en oeuvre de manière très concrète les actions définies au plan local, **67 chefs de projets** ont été recrutés et cofinancés par l'État.



EN 2022 : PRÈS DE

5,3 MILLIONS D'EUROS

VIENNENT SOUTENIR LES PROJETS, AU TITRE DE CE PROGRAMME.

LES PETITES VILLES DE DEMAIN BÉNÉFICIENT ÉGALEMENT D'UN SOUTIEN RENFORCÉ AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, QUI REPRÉSENTE 92 MILLIONS D'EUROS.



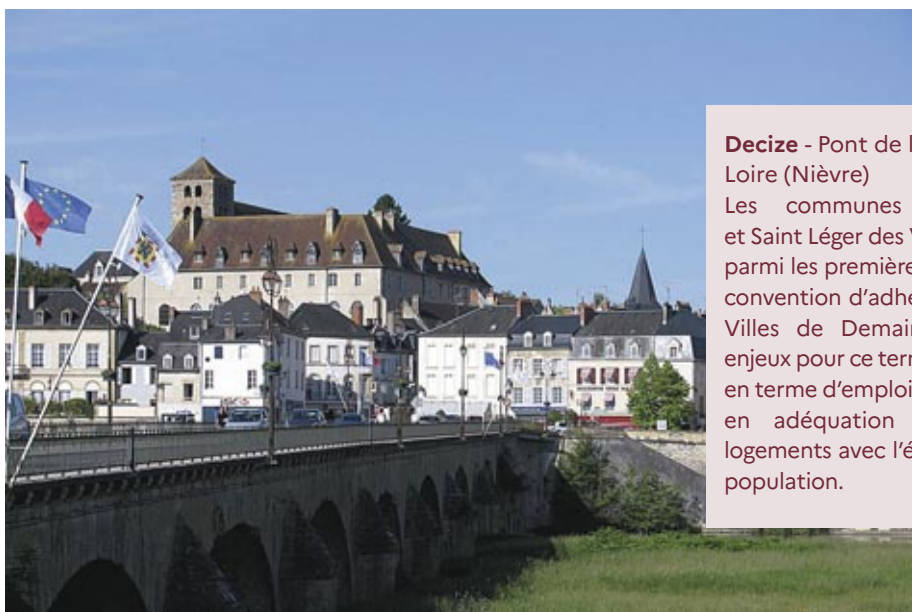
Tramays (Saône-et-Loire)

Parmi les actions prévues, le projet de création d'une école d'enseignement supérieur de l'économie solidaire témoigne de la capacité des territoires à inventer.



Tournus (Saône-et-Loire)

Le programme Petites Villes de Demain va notamment permettre d'élaborer une étude sur le patrimoine architectural de la ville et le potentiel de développement touristique. Afin de valoriser la façade fluviale de la Saône, il soutiendra un projet expérimental en lien avec les villes voisines et l'association Sites et Cités remarquables.



Decize - Pont de la Vieille Loire (Nièvre)

Les communes de Decize et Saint Léger des Vignes ont été parmi les premières à signer une convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ». Un des enjeux pour ce territoire attractif en terme d'emploi est de mettre en adéquation le parc de logements avec l'évolution de la population.



Signature de la convention « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne, la Ville de Tonnerre et l'État, (Préfecture de l'Yonne), le 7 avril 2021.
Parmi les actions soutenues par l'État : la rénovation du cinéma-théâtre.

**150 MILLIONS D'EUROS
ENGAGÉS
PAR L'ENSEMBLE
DES PARTENAIRES
DEPUIS 2018 (ANAH,
CAISSE DES DÉPÔTS,
ACTION LOGEMENT,
ÉTAT), DONT 20 M€
SUR LES CRÉDITS
MIS À DISPOSITION
DES PRÉFETS.**

**3000 LOGEMENTS
DÉJÀ RÉNOVÉS
ET ACCOMPAGNÉS
PAR L'ANAH
ET ACTION
LOGEMENT**

Une dynamique en faveur des villes moyennes, le programme Action cœur de ville

EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, 15 VILLES ONT ÉTÉ RETENUES DANS LE PROGRAMME « ACTION COEUR DE VILLE »

Ce programme lancé en 2018 a pour objectifs de conforter le socle de services, le vivier d'emplois et le rôle de centralité des villes moyennes de la région.

Pour les accompagner dans la mise en œuvre des transitions écologique, commerciale et économique, il s'agit en priorité de revitaliser leur centre-ville pour que les habitants et les activités y reviennent.

Il s'agit également de mieux assurer les liens entre les entrées de ville et le centre-ville ou avec les pôles d'attractivité tels que les gares. La dynamique lancée permet de mettre en place de nombreuses actions au travers des différents appels à projets et appels à manifestation d'intérêt dont elles ont été lauréates.

L'État et ses partenaires (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat) s'emploient à amplifier et enrichir le soutien public aux projets.



VILLES BÉNÉFICIAIRES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

- dans le Doubs : Besançon et Montbéliard
- dans le Jura : Dole et Lons-le-Saunier
- dans la Nièvre : Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire
- en Haute-Saône : Vesoul
- en Saône-et-Loire : Mâcon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Autun
- dans l'Yonne : Auxerre et Sens
- dans le Territoire de Belfort : Belfort

AVANT



APRÈS



Site de l'ancien hôpital de Belfort, avant/après

À Belfort, plusieurs opérations de grande envergure : la requalification du site de l'ancien hôpital permettant une offre de logements renforcée et diversifiée, le réaménagement de la place de la République pour embellir l'espace, valoriser le patrimoine et redonner plus de place aux piétons, la restauration du musée d'histoire de la citadelle.



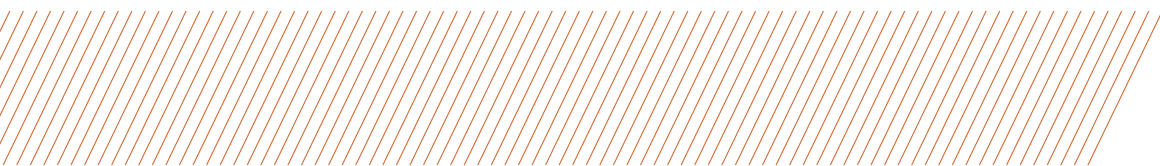
Dole (Jura)

L'accent est mis sur la réhabilitation d'immeubles anciens du centre ville destinés à l'habitat et au développement des commerces.



Cosne sur Loire (Nièvre)

Réaménagement du quartier Ouest, création de logements, création d'une salle de cinéma, jonction cyclable avec la Loire.



Au service de l'ambition des territoires : les contrats de relance et de transition écologique



Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent, pour l'État, le socle du volet territorial du Contrat de Plan État-Région. Celui-ci en assure le cadre d'action privilégié pour intégrer les axes de travail qui renforcent le développement des territoires ruraux : transition écologique et énergétique, rénovation thermique, mobilités, numérique, santé, jeunesse, services publics, services de proximité...

Ce cadre partenarial permet une bonne articulation entre les projets locaux et les priorités de l'État : cohésion sociale et territoriale, consommation sobre de l'espace, transition énergétique, accès aux services.

Pour répondre aux enjeux et apporter les leviers nécessaires, l'État agit dans la durée au travers de ses crédits sectoriels. Il apporte également des moyens accrus : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle en 2021 sur la rénovation thermique des bâtiments des collectivités, montants DSIL et dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) augmentés en 2022. Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) est également mobilisé pour cofinancer des projets mais aussi pour le recrutement de chefs de projets d'animation des CRTE (25 000 € par an et par territoire).

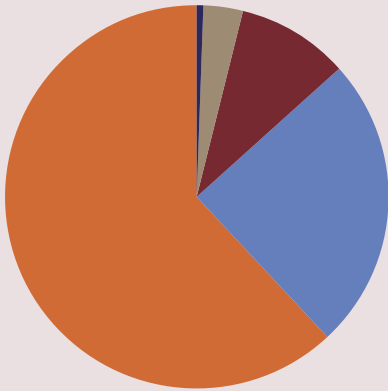
LES CRTE ONT VOCATION À INTÉGRER TOUTES LES POLITIQUES DE L'ÉTAT SUR UN TERRITOIRE ET À SIMPLIFIER LES DÉMARCHES CONTRACTUELLES EXISTANTES.

Quelques exemples :

- **La communauté de communes Val de Morteau (Doubs)** : rénovation énergétique des bâtiments publics, mise en valeur et protection des sites naturels d'exception (Saut du Doubs) ;
- **La communauté de communes Val Marnaysien (Haute-Saône)** : expérimentation d'un bassin de natation itinérant à destination des scolaires ;
- **Pays Nivernais Morvan (Nièvre)** : soutien à la production et la distribution de produits locaux et solidaires, création d'une académie des projets des jeunes ;
- **La communauté de communes Norges-et-Tille (Côte-d'Or)** : création d'un tiers-lieu dans la commune de Brétigny.



EN 2022, PRÈS DE 150 M€ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR AIDER LES PROJETS D'AVENIR STRUCTURANTS DES TERRITOIRES



92 364 000 €

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

37 022 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

14 071 500 €

Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

5 345 000 €

Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Territorial

1 100 000 €

Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Numérique

190 espaces France services ouverts en Bourgogne-Franche-Comté

Dans une région comprenant des zones de faible densité mais également des quartiers dans lesquels les habitants rencontrent aussi des difficultés dans leurs démarches quotidiennes, les espaces France services apportent une réponse concrète aux besoins de proximité exprimés par nos concitoyens.



France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à **permettre à chaque citoyen** quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, **d'accéder aux services publics** et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Ce guichet unique réunit au minimum neuf partenaires et services de l'État (La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques). D'autres partenaires locaux peuvent également être associés. Lancé en 2019, le programme France services a aujourd'hui rencontré son public. Avec 190 espaces labellisés « France services » et un objectif d'en ouvrir encore plus d'une vingtaine à l'horizon fin 2022, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un maillage équilibré.

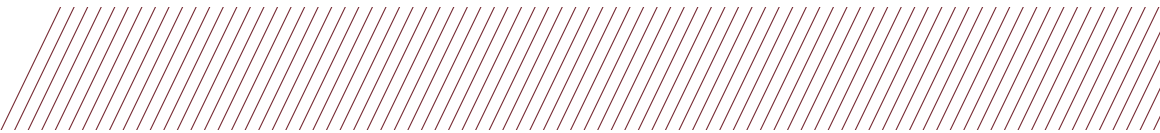
Pour soutenir le financement du réseau France services, chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000 euros par an de l'État, prise en charge pour moitié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'autre moitié par un fonds inter-partenaires.

LES MAISONS FRANCE SERVICES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Total région
21	28	18	28	21	44	28	2	190



Espace France services de Besançon (Planoise, quartier prioritaire politique de la ville) : 14 services y sont présents parmi lesquels la ville de Besançon, le conciliateur de justice, le conseiller « budget familial » de l'UDAF, la mission de lutte contre les discriminations et le droit des femmes, la mission locale pour l'emploi, etc.



L'espace France services inauguré le 28 février 2022 à Montbard (Côte-d'Or) est innovant avec une structure fixe dans une partie des locaux de la sous-préfecture et une fonction itinérante dans les communes rurales voisines de Lucenay-le-Duc, Moutiers-Saint-Jean, Asnières-en-Montagne, Savoisy, Villaines-en-Duesmois, Aignay-le-Duc et Baigneux-les-Juifs.

CARTE DES ESPACES FRANCE SERVICES AU 1^{ER} AVRIL 2022



Dans le cadre de la politique de la ville, l'État soutient la transformation profonde de 18 quartiers urbains en Bourgogne-Franche-Comté

L'État, à travers l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a lancé en 2015 un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de 10 milliards d'euros, porté à 12 en 2021. Plusieurs objectifs de transformation des quartiers concernés sont visés :

- Créer une nouvelle offre de logement de qualité et diversifiée : logement social, logement privé, accession à la propriété ;
- Favoriser l'installation d'entreprises, de commerces et consolider le potentiel de développement économique ;
- Installer des équipements et des services : écoles, crèches, gymnases, médiathèques ;
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines ;
- Créer des aménagements urbains de qualité, en anticipant les évolutions futures du quartier ;
- Renforcer l'ouverture du quartier et faciliter la mobilité des habitants, en créant de nouvelles infrastructures de transport ;
- Contribuer à la transition écologique des quartiers en visant l'efficacité énergétique des bâtiments.

LE PROGRAMME CONCERNE 18 QUARTIERS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

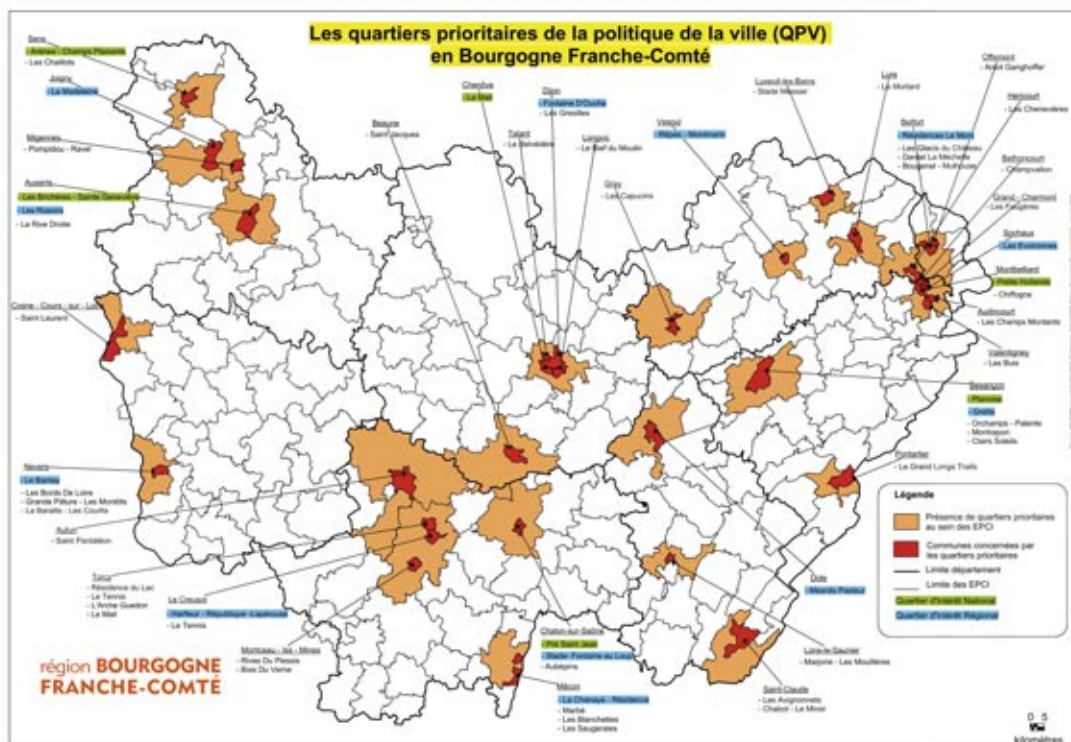
Ce programme s'inscrit dans le champ de la politique de la ville. En effet, au-delà des interventions lourdes de l'ANRU sur les bâtiments, les logements, espaces publics, les voiries, des actions sont nécessaires pour restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et rencontrent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Quartier rénové à Dijon (Côte-d'Or)



LE NPNRU EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ REPRÉSENTE 184 MILLIONS D'EUROS.

AU-DELÀ DE LA RÉNOVATION URBAINE, LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, SOUTIENNENT LES ACTEURS DES QUARTIERS URBAINS (COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, CLUBS SPORTIFS), À HAUTEUR DE 10 MILLIONS D'EUROS EN 2021.



NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

DÉPARTEMENT	VILLE	QUARTIER
Côte-d'Or	Chenôve	Le Mail
	Dijon	Fontaine d'Ouche
Doubs	Besançon	Planoise
	Besançon	Grette Cité Brûlard
	Montbéliard	Petite Hollande
	Sochaux	Les Evoirannes
Jura	Dole	Mesnils Pasteurs
Nièvre	Nevers	Le Banlay
Haute-Saône	Vesoul	Rêpes – Montmarin
	Chalon-sur-Saône	Prés Saint-Jean
	Le Creusot	Harfleur
Saône-et-Saône	Chalon-sur-Saône	Stade Fontaine au Loup
	Mâcon	La Chanaye- Résidence
	Auxerre	Les Brichères - Sainte-Geneviève
Yonne	Sens	Arènes - Champs Plaisants
	Auxerre	Les Rosoirs
	Joigny	La Madeleine
	Belfort	Résidences le Mont

Le programme France très haut débit, 240 millions d'euros de l'État pour financer les réseaux construits par les Conseils départementaux

Dès 2017, le Gouvernement a souhaité accélérer la couverture numérique des territoires. Lors de la conférence des territoires de 2017, le Président de la République a ainsi fixé des objectifs ambitieux pour la couverture en internet fixe qui aboutiront à la généralisation du très haut débit pour tous fin 2022.

LE DÉPLOIEMENT DANS LES TERRITOIRES

Le plan France très haut débit a été créé pour déployer les réseaux fixes en laissant part à l'initiative privée des opérateurs de télécommunications dans les principales agglomérations et leurs périphéries (zone AMII). Trois opérateurs se partagent le déploiement : Free pour le quartier de Planoise à Besançon, SFR/XP fibres pour les villes de Pontarlier et Autun et Orange pour les autres agglomérations.

Sur le reste du territoire, dans les territoires les moins denses et les plus ruraux, soit près de 27 millions de locaux, les déploiements y sont réalisés par les collectivités locales dans le cadre des réseaux d'initiative publique (RIP) ou dans le cadre d'appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL).

L'État accompagne le déploiement des réseaux fixes en zone d'initiative publique avec un investissement à hauteur de 3,3 milliards d'euros pour le territoire national, apportant une contribution globalement équivalente à celle des collectivités locales.

En zone d'initiative privée, ce sont les opérateurs qui prennent en charge le financement de la construction des réseaux.

L'ÉTAT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Porteurs de projets	Montant du soutien de l'État
Conseil départemental de la Côte-d'Or	47,09 M€
Syndicat mixte Doubs très haut débit	36,52 M€
Conseil départemental du Jura	2,18 M€
Syndicat mixte Nièvre Numérique	22,58 M€
Syndicat mixte Haute-Saône-Numérique	29,70 M€
Conseil départemental de Saône-et-Loire	53,36 M€
Conseil départemental de l'Yonne	22,13 M€
Total	238,54 M€

État d'avancement des déploiements au 31 décembre 2021 :

En Bourgogne-Franche-Comté, le déploiement de la couverture internet concerne 1 774 800 locaux de particuliers et professionnels.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'année 2021 a été une année record de la couverture en fibre optique jusqu'au domicile – FttH (fiber to the home). 47 % des logements et locaux professionnels sont d'ores et déjà raccordables, dont 81 % en zones urbaines AMII, 16 % en zone AMEL et 23 % en zone RIP (rurales).

Le soutien des usages numériques pour l'inclusion numérique

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES : PLUS DE 11 MILLIONS D'EUROS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS À UTILISER LES OUTILS NUMÉRIQUES.

En 2019, près de 440 000 habitants de la région n'ont pas utilisé internet au cours de l'année ou rencontrent des difficultés dans l'utilisation des outils numériques (soit 19 % des habitants de 15 ans ou plus). Ces personnes sont considérées en situation d'illectronisme.

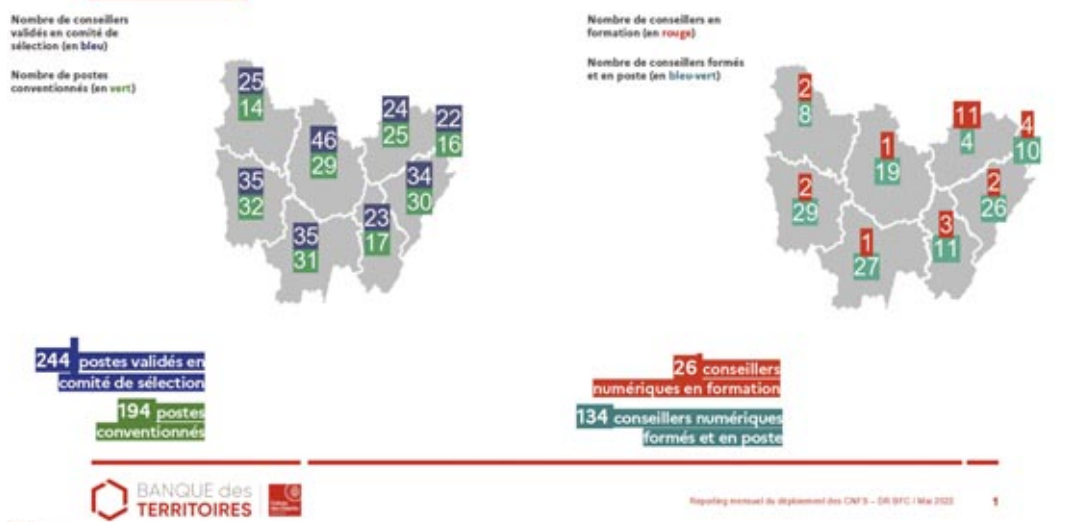
L'État accompagne les citoyens au plus près de chez eux par la présence des établissements France services et le déploiement de personnes les aidant à apprendre à utiliser les outils numériques, les conseillers numériques.

En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont 246 conseillers numériques qui se déploient dans les territoires.

Ce dispositif offre à tous les Français un accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence sur trois thématiques prioritaires :

- **Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique** : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- **Les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.**

CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT AU 30 MAI 2022



Pour aider les conseillers numériques dans leurs tâches, l'État finance également :

- des mobiliers d'inclusion numérique libres et ouverts, dont la fabrication est distribuée et effectuée par des filières locales. Ces mobiliers visent à permettre aux conseillers et médiateurs numériques de réaliser leurs accompagnements hors des structures traditionnelles de médiation numérique, au plus près des habitants ;
- du matériel informatique reconditionné (ordinateurs, tablettes, smartphones) aux médiateurs et aidants numériques à travers le soutien aux filières locales du reconditionnement informatique.

Ce sont près de 13 millions d'euros du volet «inclusion numérique» du Plan France Relance qui sont prévus à cet effet dont près de **750 000 € pour la région Bourgogne-Franche-Comté.**

Le new deal téléphonique

UNE COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE.

En janvier 2018, l'État et les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) sont parvenus à un accord historique – le New Deal Mobile – visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

La préfecture de région et le conseil régional ont décidé d'engager une démarche de mesure de la couverture mobile sur le territoire régional, afin d'identifier les communes non ou mal couvertes en technologie 2G/3G/4G.

Pour ce faire, un dispositif de couverture ciblée a été mis en place dans chaque département de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'équipe projet recueille toutes les informations transmises par des élus, des habitants et professionnels sur des difficultés d'accès à la téléphonie mobile et à partir d'informations déclarées par les opérateurs à l'autorité de régulation des télécoms (Arcep) **ainsi que des outils mis à disposition dans le cadre de la démarche régionale d'amélioration de la couverture mobile :**

→ **des kits de mesures :** des sacoches composées de smartphones pré-réglés en technologies 2G/3G/4G voire 5G et conformes aux protocoles de l'ARCEP sont mises à disposition des collectivités territoriales permettant à des véhicules ou des piétons d'effectuer des mesures réelles constatées sur le terrain. Tous les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté ont ainsi obtenu un état de la couverture mobile de leurs territoires.

→ **une application participative, « Tadurezo »,** permet à chaque habitant à partir de son téléphone mobile d'effectuer un diagnostic de la couverture locale.

Ces outils ont également pour objectif d'accompagner les équipes projets de téléphonie pour confirmer leurs choix d'implantation des pylônes.

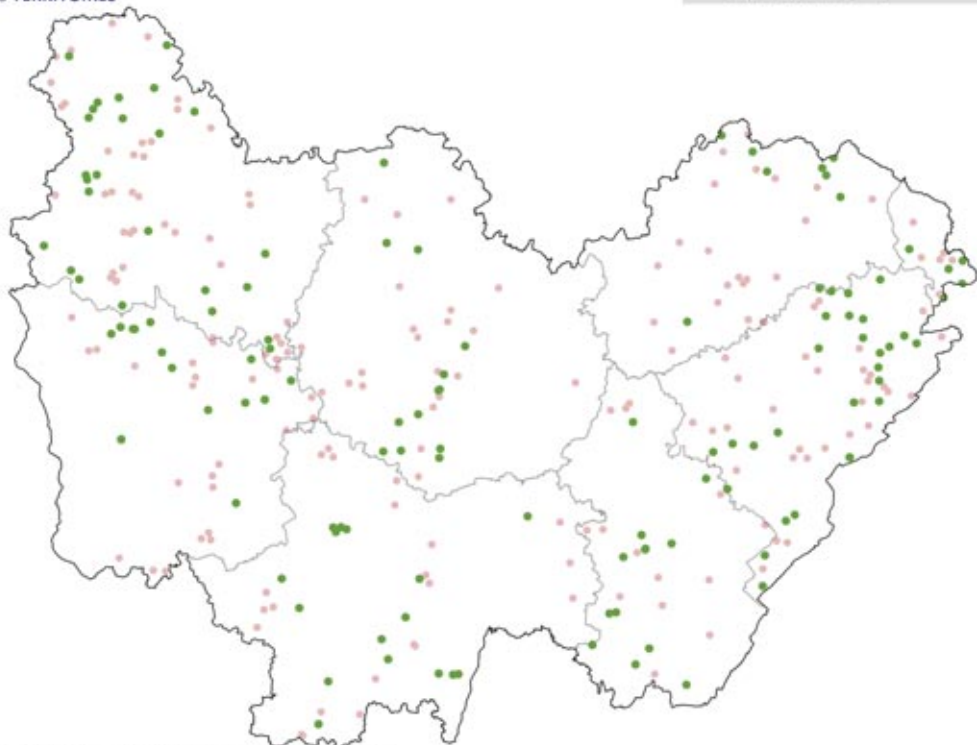


Kits de mesure comprenant des téléphones avec des cartes SIM de chaque opérateur pour mesurer en dynamique ou statique la couverture de téléphonie en voix, SMS et données. Les protocoles de mesure sont conformes à la réglementation de l'ARCEP.

Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

133 sites mobiles* mis en service par les opérateurs depuis juillet 2018

- Sites mis en service (133)
- Sites arrêtés (316)



*en installant 5 000 sites par opérateur (dont une partie sera mutualisée)
Source : Programme France Mobile - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Avril 2022

Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



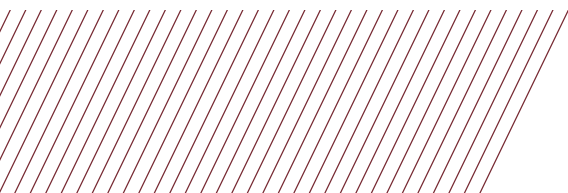
Inauguration d'un pylône téléphonique, Villeneuve-sur-Yonne - Septembre 2021

L'agenda rural et le déploiement de moyens d'ingénierie

L'agenda rural mis en place en septembre 2019 comprend 186 mesures au travers de 4 axes :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- appuyer les élus locaux dans leur action.

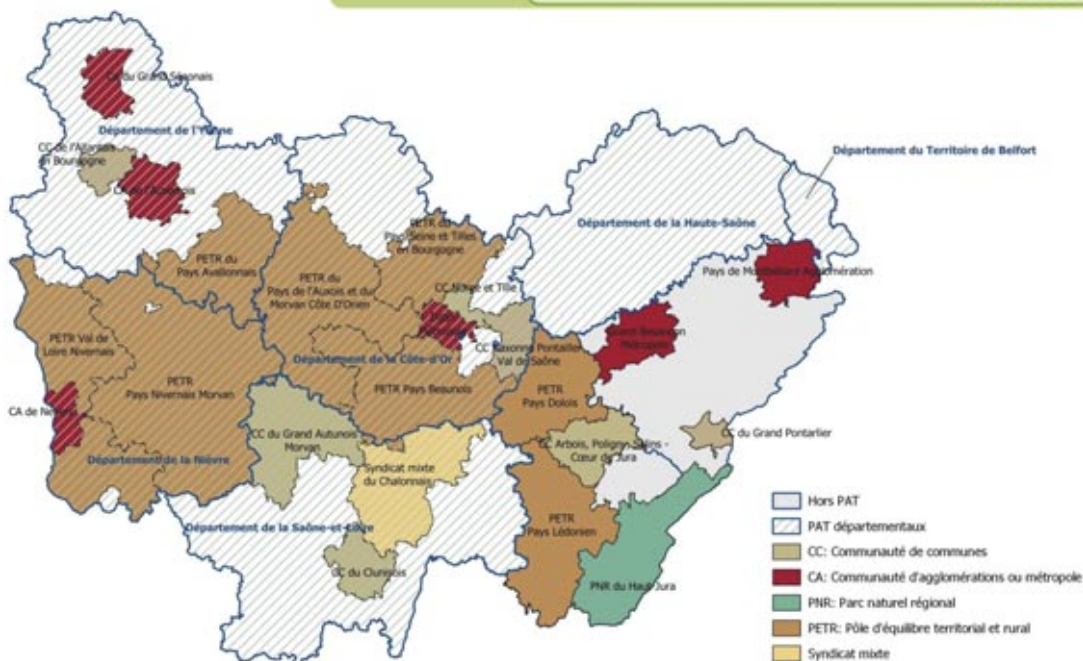
Sous l'autorité des préfets de département, les services de l'État sont fortement mobilisés : la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour les **projets alimentaires territoriaux**, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour différentes **mesures liées à l'emploi**, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) avec les **tiers-lieux culturels**, le Rectorat pour les **cordées de la réussite**, l'agence régionale de santé (ARS) pour le **recrutement de médecins et les stages d'internes**, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour la **mobilisation des agences d'urbanisme**.



CARTE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Les PAT départementaux et locaux de Bourgogne-Franche-Comté



Note : La CA de Nevers est également concernée par le PAT du PETER Val de Loire Nivernais

29 PAT reconnus au 07/03/2022

Afin d'aider l'ingénierie des collectivités locales, l'État cofinance des postes de chefs de projets : Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, Contrats de relance et de transition écologique.

L'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) pilote la démarche et apporte une large palette de services pour un financement de plus de 1 million d'euros.

Quelques exemples :

- le déploiement de volontaires territoriaux en administration permettant aux collectivités rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois au service de l'ingénierie de leurs projets. L'État apporte une subvention de 15 000 € par poste ;
- la publication d'appels à manifestation d'intérêt très variés : l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- des marchés à bons de commande pour un soutien en ingénierie : aide à l'élaboration des plans de mobilité, réalisation de diagnostics de territoires, appui à la conception de projets de revitalisation, plans de relance du commerce en centre-ville, analyse architecturale, stratégie foncière et immobilière, conseil juridique et financier, assistance à management de projet ;
- la mise à disposition de ressources : conférences et webinaires thématiques, sources documentaires, fiches d'expériences, vidéos.

ZOOM SUR LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX :

Ils renforcent l'agriculture, la souveraineté alimentaire et l'adaptation au changement climatique.

Ils comprennent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, préservation des espaces agricoles...
- une dimension environnementale : développement de la consommation des produits locaux, valorisation de nouveaux modes de production, préservation de l'eau et des paysages...
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation du patrimoine...

Haute-Saône : pour soutenir l'agriculture et l'alimentation intégrant mieux la transition écologique et la biodiversité, un travail a été mené en Haute-Saône avec le Conseil départemental sur l'avenir énergétique du territoire.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
53 rue de la Préfecture
21041 Dijon cedex

SITE WEB

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

CONTACT

sgar-courrier@bfc.gouv.fr



@Prefet21.BFC



@Prefet21_BFC